

Verneuil, le 25 septembre 2014

## DEVENIR PARENT DELEGUE DE CLASSE

Chers Parents,

Comme tous les ans, nous recherchons des parents volontaires pour servir de **relais entre l'équipe enseignante et les parents**. Ceux-ci sont les partenaires privilégiés du professeur principal et du responsable de niveau. Ils participent à **la vie de l'établissement et aux conseils de classe de fin de trimestre**. (Voir ci-joint le rôle du parent délégué)

L'Etablissement choisit les parents délégués à partir des candidatures reçues. **Il ne peut y avoir, par classe, que deux parents titulaires de la fonction**. A notre demande, les autres candidats pourraient éventuellement remplacer un parent délégué titulaire devenu indisponible.

**Attention : il n'est pas possible qu'un parent soit délégué si son enfant est déjà délégué des élèves et vous ne pouvez être parent délégué que dans un seul niveau.**

**Si vous désirez faire acte de candidature, nous vous demandons de retourner par mail au Responsable du niveau concerné le coupon ci-dessous.**

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et vous prions de noter dès à présent la réunion de l'ensemble des parents délégués :

**Le Mercredi 12 Novembre 2014 à 18h30,  
en Salle d'étude du Bâtiment Tocqueville  
(Entrée par le 106 Grande rue.)**

Recevez nos meilleures salutations.

Y. LE SAOUT, Chef d'établissement  
et les Responsables de Niveau

**Talon à retourner par mail au Responsable du niveau pour  
le mercredi 8 octobre 2014, dernier délai**

*Les candidatures qui nous parviendraient plus tard ne pourraient pas être prises en considération.*

Monsieur ou Madame : ..... Prénom : .....

Parent de : ..... classe : .....

désire se porter volontaire à la fonction de parent délégué

Date :

Signature :

**Adresses mail :**

6<sup>ème</sup> :

[c.magnet@ndoverneuil.fr](mailto:c.magnet@ndoverneuil.fr)

5<sup>ème</sup> :

[m.gourlin@ndoverneuil.fr](mailto:m.gourlin@ndoverneuil.fr)

4<sup>ème</sup> :

[f.bouriaud@ndoverneuil.fr](mailto:f.bouriaud@ndoverneuil.fr)

3<sup>ème</sup> :

[mathieu.martinez@ndoverneuil.f](mailto:mathieu.martinez@ndoverneuil.f)

2<sup>nde</sup> :

[e.seignerin@ndoverneuil.fr](mailto:e.seignerin@ndoverneuil.fr)

1<sup>ère</sup> et Tle S et STL :

[c.legrandmarcq@ndoverneuil.fr](mailto:c.legrandmarcq@ndoverneuil.fr)

1<sup>ère</sup> et Tle ES et L :

[a.consil@ndoverneuil.fr](mailto:a.consil@ndoverneuil.fr)

1<sup>ère</sup> et TSTMG :

[v.jugan@ndoverneuil.fr](mailto:v.jugan@ndoverneuil.fr)

## LE ROLE DU PARENT-DELEGUE

### A. Un participant à part entière à la vie de l'établissement :

Le parent délégué peut apporter sa contribution efficace dans la réalisation des projets de classe ou des différentes activités proposées par l'établissement tel que le Forum des métiers, les sorties culturelles ou les activités pédagogiques organisées dans ou hors de l'établissement ainsi que la Fête de l'Ecole.

Par ailleurs le parent délégué peut être sollicité par le professeur principal ou la direction de l'établissement afin de faciliter la communication avec les familles de la classe ou du niveau.

### B. Un participant à part entière au conseil de classe :

Il est le représentant de tous les parents de la classe, avec leurs préoccupations, leurs souhaits. Par conséquent, il se doit de porter son attention à l'examen de chaque élève comme s'il était son propre enfant et de bien veiller à ne pas accorder plus d'importance au cas de son fils ou de sa fille.

Ni simple figurant, ni meneur de débats, ni juge, il présente **en toute objectivité** les questions, les suggestions et les vœux des parents.

Dans le respect de rôles de chacun, au sein de cette instance **le parent délégué** est :

#### **1. Une oreille attentive :**

Ecouter l'ordre du jour du conseil, demander, si besoin, d'y ajouter un point supplémentaire.

#### **2. Une intelligence ouverte :**

Ne pas s'étonner de la diversité ou de l'opposition des appréciations. Mais chercher leur complémentarité, sans privilégier telle discipline ou tel professeur. Ne pas se référer uniquement à l'expérience de sa propre scolarité : la réalité scolaire n'est plus la même !

Le succès n'est pas la conséquence de recette miracle, **l'évaluation d'un élève ne repose pas seulement sur le résultat de notes chiffrées mais aussi sur les aptitudes et les efforts patients difficiles à quantifier et à énoncer et que les professeurs par leur travail quotidien avec les élèves sont capables d'apprécier.**

#### **3. Une voix appréciée :**

Il n'est pas seulement un témoin éclairé. Dans certains cas, il intervient pour renseigner les enseignants sur le milieu de vie d'un élève, les problèmes généraux de la classe (lectures, fréquentations, bandes, etc. ...) Il pose des questions quand des éléments lui paraissent obscurs, illogiques, contraires au véritable intérêt de l'élève. **Par les explications qu'il suscite, par ses suggestions, il facilite des rapports confiants et un dialogue positif.**

#### **4. Un écho discret, nuancé, objectif :**

**Tenu au secret professionnel**, il évite d'ébruiter les appréciations qui pourraient porter le discrédit ou semer la méfiance.

Le représentant des parents au conseil de classe doit éviter toute attitude corporative ou vindicative et rester dans son rôle de **partenaire**.

#### **5. Un parent respectueux des responsabilités de chacun :**

**Seuls le Responsable de Niveau et le Professeur Principal de l'élève pourront transmettre les décisions importantes.**

Aussitôt après le conseil de classe, les parents-délégués doivent rédiger un **compte-rendu fidèle du conseil de classe**, et le soumettre au Responsable du niveau concerné.

L'établissement se charge de l'adresser aux familles avec le bulletin trimestriel.